

Le Mans : deux parents jugés pour actes de tortures sur leur enfant, Marina

11 juin 2012 à 19:10



Marie France Sabatie (G), tante de Marina, et Martine Brousse (D), directrice de la Voix de l'Enfant, à l'ouverture du procès le 11 juin 2012 au Mans (AFP)

- A + | | | | Tweeter | Envoyer

Abonnez-vous à partir de 1€

La cour d'assises de la Sarthe a commencé lundi à juger un père et une mère de famille accusés d'avoir causé la mort de Marina, 8 ans, aînée de leur 4 enfants en commun, après lui avoir infligé pendant plusieurs années des sévices et des coups particulièrement inhumains.

Eric Sabatier et Virginie Darras, âgés de 40 et 33 ans, sont accusés d'actes de tortures et de barbarie sur mineure de moins de 15 ans ayant entraîné la mort. Ils encourent la réclusion à perpétuité.

Les deux protagonistes, l'air un peu perdu, ont écouté pendant plus d'une heure les motifs de leur mise en accusation, tête baissée, comme en pénitence. Divorcés depuis un mois, ils n'ont eu aucun regard l'un pour l'autre.

Interrogé sur sa personnalité, Eric, deux mètres de haut et efflanqué, a évoqué, le corps tremblant, sa jeunesse en région parisienne avec une "mère admirable" mais un père, enseignant en électro-mécanique, qui lui a fait subir violences et attouchements sexuels de 7 à 14 ans.

Sa soeur Marie-France, de 8 ans son aînée, a elle-aussi confié à la barre avoir été victime d'attouchements paternels "pendant une bonne dizaine d'années". "Les grands-parents étaient aussi dans ce genre là", a-t-elle fait remarquer.

L'accusé a quitté le domicile familial vers 14 ans, puis a atteint un bon niveau régional et national en hand-ball, au point de devenir joueur entraîneur au club de Levallois où il a laissé un bon souvenir.

Une précédente liaison d'où est issue une fille, Line, avant sa rencontre avec Virginie, a expliqué avoir demandé l'exclusive de l'autorité parentale, faute de percevoir la pension alimentaire prévue.

"Ca m'a fait très mal de retirer mes droits parentaux. Mes enfants, c'est ma seule raison de vivre", a proclamé l'accusé, très ému.

L'enquête a montré qu'avant de mourir seule, dénudée au sous-sol de la maison familiale à Ecommoy (Sarthe) une nuit d'août 2009, Marina avait notamment subi une dernière fois le supplice de la tête plongée dans l'eau, et reçu une gifle si forte que sa tête avait été propulsée sur le rebord de la baignoire au point de le casser. On lui avait en outre fait ingurgiter du vinaigre accompagné de gros sel.

Parmi les scellés, les jurés peuvent apercevoir la caisse en plastique où le cadavre de la petite fille avait été placé, enseveli sous une chape de béton et enveloppé dans un drap et des sacs poubelles, alors qu'elle était morte depuis plusieurs semaines. D'abord cachée dans le congélateur familial, son corps avait finalement été retrouvé dans un local technique d'une entreprise après que l'accusé eût simulé le 9 septembre 2009 un enlèvement, hypothèse vite écartée par les enquêteurs.

Le calvaire de Marina a débuté en 2003, dès deux ans et demi, avec les premières douches glacées assorties de coups divers et d'insultes. Elle avait été abandonnée sous X à sa naissance le 27 février 2001 mais sa mère s'était ravisée quelques jours plus tard.

Avant l'audience, le défenseur de l'accusé, Me Boris Marie, a expliqué les faits par "une mécanique du couple qui s'est mise en oeuvre".

Me Véronique Dupuy, autre défenseur de l'accusé, a fait référence à une notion avancée par un expert, la "conjugopathie", une "pathologie de la conjugalité" qui selon elle, "résume ce qui s'est tramé entre les deux parents".

De son côté, Me Philippe Condé-Piquier, avocat de Virginie, a souligné que le drame était intervenu sur fond de "carences psychologiques et affectives graves". "Ce sont deux déséquilibrés qui se sont rencontrés. Le couple a fonctionné selon un mode autiste, coupé de l'extérieur", a-t-il dit, ajoutant que "les mauvais traitements se sont déroulés sur fond d'alcoolisation".

"La machine infernale s'est alors mise en marche pour broyer la petite Marina (...) Le cas Marina "est l'exemple typique d'un enfant rejeté de manière irrévocable, mécanisme rare mais connu", a ajouté Me Condé-Piquier.

| Tweeter | Envoyer

Abonnez-vous à partir de 1€